

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

21^{ème} QUESTION

Mobilités - Avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs (DELIBERATION 2024-144)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Saint-Louis Agglomération finance les trajets courte durée réalisés en covoiturage pour inciter à la pratique du covoiturage et limiter le trafic voiture et ses externalités négatives. Cette incitation s'inscrit dans une convention signée initialement avec l'opérateur Klaxit s'étant terminée au 31 août 2024. A ce jour, l'opérateur de covoiturage est la société Comuto SA, changement lié à une fusion qui a fait l'objet d'un premier avenant à la convention d'incitation.

Afin de terminer l'année civile et en vue de renouveler le contrat pour une année comptable complète en 2025, il est proposé de prolonger la convention initiale du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 par voie d'avenant, en conservant les mêmes conditions de financement des trajets, sans incidence financière budgétaire.

Par ailleurs, dans le cadre des actions communes menées avec les autres EPCI partenaires, une action de promotion du covoiturage est lancée dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, et s'intègre dans cet avenant n°2. Cette action permet, pendant le mois de septembre, une gratuité temporaire des trajets pour les passagers (pour mémoire, le prix du voyage en tant que passager est à 0.50 €/trajet) et vise à développer le nombre d'utilisateurs.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités de l'avenant n°2 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le dit avenant n°2 ainsi que tout acte y afférant.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

